



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le quinze février à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

- AAW
- AVINCOURT
- BEAULIEUX
- BARGY
- CAULIERS-FOURCHES
- BELOY
- BERYON
- BOLOGNE-LA-GRASSE
- BRASSIES
- CAMOIR
- CARTEGNIACOURT
- CARVY-LE-MATZ
- COLENY-VALENTIN
- COUDUN
- CHATELAINVILLE
- CUY
- CWILLY
- DAMES
- COMPIEGNE
- COURTES-MASSERIE
- EVILCOURT
- LEZ-BOIS
- GRAUMONT
- JOURNAY-ARONDE
- GRIVY
- MARAILLERS
- LABERHIERE
- LACNY
- NEUVILLE-LES-BESSONS
- LASSIGNY
- LAMAT
- MARGNY-LE-MATZ
- MARDEGUEUSE
- MARTEL-LEZ-BOIS
- MARNY-LES-CHISES
- MORCHY-BOUMERES
- MORHAY
- PREVY-SABONNE
- COUDUN
- CHATELAINVILLE
- PREVY-BOIS
- LEZ-BOIS
- COUDUN

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Yolande ROQUENCOURT.

Etaient absents excusés : Patrick PEYR, Philippe CARPENTIER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Pierre VRANCKEN, Claude MOREL

Etaient absents : Christophe DEFRANCE, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 7 février 2012

Date d'affichage : 7 février 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

ATTRIBUTION SUBVENTION ASSOCIATIONS

Monsieur le Président soumet aux membres du bureau les demandes d'aides financières examinées en commission Communication

Subventions aux manifestations locales :

⇒ Ass. «NEUFVY MUSIK»

L'association a organisé le 18 juin 2011, un concert POP Rock à l'occasion de la Fête de la Musique. **350 €**

Subventions aux écoles de musique :

⇒ Ass « Le monde musical » Siège : Villers-sur-Coudun

Demande de renouvellement d'attribution d'une subvention pour l'année scolaire 2011/2012.

Subvention sollicitée :

4 200 €

Nombre d'élèves du territoire 2011/2012 : **42** (33 n-1)

La subvention sera versée en deux fois : 50% dès l'accord du Bureau Communautaire, le solde de 50% sur production du bilan d'activité de l'école de musique à la fin de l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** les dossiers présentés ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : **28/02/2012**
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

René MAHET



et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,

René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le quinze février à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Yolande ROQUENCOURT.

Etaient absents excusés : Patrick PEYR, Philippe CARPENTIER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Pierre VRANCKEN, Claude MOREL

Etaient absents : Christophe DEFRANCE, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 7 février 2012

Date d'affichage : 7 février 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

AVENANT AUX CONVENTIONS DE COFINANCEMENT DES ACTIONS INTER-TERRITOIRES SOURCES ET VALLEES 2006 et 2009

Chaque année, une convention de co-financement est établie afin de répartir les tâches et les coûts de réalisation des projets entre chacune des communautés de communes,

Le bilan financier pour 2009 fait apparaître des écarts entre la programmation et le bilan réel des actions, modifiant pour certaines actions la participation des trois communautés de communes adhérentes à la coopération inter-territoire,

Globalement le bilan financier de participation de chaque communauté de communes au titre de la programmation inter-territoire 2009 est inférieur au prévisionnel, comme indiqué ci-dessous :

	Budget total des actions Pays 2009	Solde CCPN	Solde CC2V	Solde CCPS
Prévu dans la convention initiale	602 828 €	136 233 €	96 925 €	92 518 €
Réalisé	534 296,27 €	113 826,30 €	87 357,72€	82 772,11 €
Différence réalisé -prévu	- 68 531,73 €	- 22 406,69 €	- 9 567,23 €	- 9 746,21 €

Le bilan financier du poste « fonctionnement des locaux du Pays pour l'année 2007 », inscrit dans la convention inter-territoire 2006 fait apparaître un écart entre la programmation et le bilan réel modifiant la participation des trois communautés de communes,

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12, place Saint-Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org - Courriel : contact@cc-pays-sources.org

Le projet d'avenant à la convention de cofinancement des actions du programme Inter-territoire 2006 et 2009 prend en compte ces modifications,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet d'avenant aux conventions de cofinancement des actions Inter-Territoires Sources et Vallées 2006 et 2009 joint en annexe.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

AAV
AVRICOUB
ANTHOUY-PORCHES
BARRY
CARRÉ-LÉVES-PORCHES
DELOY
REFFONTE
GILLES-LE-GRASSE
BRASNES
CANDON
CARRÉ-BOUCHÉ
CARRÉ-MAIZ
CARRÉ-LE-FORT
COCHU
CRAFFAUMESNIL
CUY
CUVELLY
DIVES
FOURHY
COURT-SAINT-AMÉ
EVECCOURT
FRESNÈRES
GIRAUMONT
GURNEY-SABOIDE
GURY
HANNULIES
LARBURIÈRE
LAGNY
LEUVILLE-SABOISSON
LASSIGNY
LATAIE
MARONNY-SABOISSON
MABOUILLÉ
MARCU-LA-MOTTE
MARONNY-LES-GERBES
MONTFRAIMONT
MONTAUB
BOUVY-SABOIDE
OISELLES
OISELLES-COCHU
PLESSIER-LE-ROY
ROSSONS-SABOISSON
ROUDREBOURG
ROYLÉ-SABOISSON
HIESCOURT
MONTAUB
OISELLES-COCHU

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1
du code général des collectivités territoriales,
que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/02/2012
date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Le Président

RMH
René MAHET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président,

RMH
René MAHET



BILAN FINANCIER PROGRAMMATION INTER-TERRITOIRES 2009 AVENANT n°2 réalisation

version du 04/01/2012.

MO	Explication	MO	Coût	Recettes	LEADER	FEDER	AESN	EML DRAC	FNADT	FRAPP	Cons R'	CCPN	CC2V	CCPS
	1 Équipe et fonctionnement tourisme/culture/Leader													
	Équipe Pays : Animateur de Pays (2009-1-1)	CCPN	46 400		9 507					23 200			6 450	4 335
	Équipe Pays : Coordinateur culturel (2009-1-2)	CCPN	44 827,18		9 727,21					22 130,03			5 689,41	3 822,18
	Équipe Pays : Assistante financière (2009-1-3)	CCPN	36 028,55										15 848	10 650
	Équipe Pays : Assistante culturelle et Pays (2009-1-4)	CCPN	34 700		9 382								15 816,53	10 628,42
			32 298,31		8 744,54								12 441	8 360
			25 410										10 340,11	6 948,36
			26 352,63										11 155	7 486
	Le prévisionnel de poste n'avait pas intégré l'augmentation de l'indice de calcul du salaire													
	Mission Office de Tourisme de Pays (2009-1-5)	OT	19 500							15 800			1 712	1 151
	Équipe tourisme des 3CC à 1/2 temps sur le Pays : CCPN (2009-1-6)	CCPN	18 577,26							14 861,81			1 621,08	1 096,06
	Équipe tourisme des 3CC à 1/2 temps sur le Pays : CC2V (2009-1-7)	CC2V	8 330,40										16 550,00	
	Équipe tourisme des 3CC à 1/2 temps sur le Pays : CCPS (2009-1-8)	CCPS	15 500										8 330,40	
	Équipe tourisme des 3CC à 1/2 temps sur le Pays : CCPS (2009-1-8)	CCPS	20 000										15 500,00	20 000
	Regisseur billetterie culture (2009-1-9)	CCPS	18 830,06											18 830,06
	Fonctionnement des locaux du Pays (2009-1-10)	CCPN	1 515,61										1 098	738
	Équipe culture de la CC2V à 1/2 temps sur le Pays (2009-1-11)	CC2V	30 000										665,35	447,10
			20 708,47		388,12								13 170	8 850
			23 500										8 820,63	5 994,50
			22 566										10 317	6 993
			270 160		14 868					38 900			9 906,67	6 657,10
			245 634,92		18 481,75								88 740	64 010
	TOTAL mesure 1 prévu									36 991,84			72 918,99	58 868,76
	TOTAL mesure 1 réalisé													57 985,45
	2 Actions tourisme													
	Breasure groupes, guide pratique 2009 et salon randonnée (2009-2-1)	OT	14 668							5 987			1 551	1 042
			14 668,00							5 987,00			1 551,34	1 042,47
	Explication													939,99
	Le programme est arrêté à l'unité d'air, apparaître des décharges au moment de la réalisation du bilan financier													
	Explication													
	Le programme est arrêté à l'unité d'air, apparaître des décharges au moment de la réalisation du bilan financier													
			8 000							8 400			702	472
			8 732,80							8 400,00			760,70	511,78
														480,92
	La consultation des entreprises pour cette expertise n'avait pas permis de respecter l'enveloppe. La CC2V avait eu l'accord des 2 autres CC pour engager le marché avec un montant													
	Manifestation Oise Verte et Bleue (2009-2-3)	CC2V	5 000											1 000
			5 000,00											1 000,00
	Reporté													
	Reporté													
	Reporté													
	Reporté													
	Reporté													
	TOTAL mesure 2 prévu													
	TOTAL mesure 2 réalisé													
			42 668		8 250					18 017			2 254	2 514
			27 800,80		0,00					12 267,00			2 312,04	2 563,65
														1 400,92

	MO	LATALE	LASSNY	Coût	Recettes	LEADER	FEDER	AESN	Ebl DRAC	FNADT	FRAPP	Coms R*	CG	CCPN	CC2V	CCPS
3 Actions: culture démaillage en mai 2009)																
Spectacles dans les communes de mai à décembre 2009 (2009-3-1)	CC2V	Réalisé		68 000	2 000							20 400		13 000	5 531	3 3717
				61 654,98	2 568,00							13 496,59		13 000,00	3 332,23	2 019,07
Communication bimensuelle (programmes, tracts et affiches) (2009-3-2)	CC2V	Réalisé		21 000								10 500			4610	2793
				-13 433,85								6716,93			2 948,73	1 981,49
Festival Oise en Guinguette (2009-3-3)	CC2V	Réalisé		120 000								54 000		10 000	22 609	15 193
				118 991,79								53 546,31		12 000,00	21 487,07	14 438,92
un village un feu (2009-3-4)	CCPS	Réalisé		35 000								15 750			8 451	5 679
				32 357,57								14 500,91			7 812,73	5 250,01
Création d'un spectacle et d'une exposition sur la mémoire collective liée à la thématique de l'immigration. (2009-3-5)	CC2V	ANNULÉ														
TOTAL mesure 3 prévu				244 000	2 000	0	0	0	0	0	0	100 650	24 500	23 000	41 201	27 686
TOTAL mesure 3 réalisé				226 438,19	2 568,00							93 520,64	24 500,00	25 000,00	35 960,75	23 909,62
4 THEMATIQUES NOUVELLES : Eau LEADER / Environnement																
Coordinateur EAU 1 an de juillet 2009 à juillet 2010 (2009-4-1)	CCPN	Réalisé		41 000		16 400		16 400							3 600	2 419
				34 422,36	115,47	17 150,06		0,00					10 290,04		3 014,52	2 025,70
Communication sur la protection des milieux aquatiques (2009-4-2)	CCPN	Reporté		5 000		2 750							1 250		439	295
Etude Plan Energie Climat Territorial (Autorisation d'engagement de 200 000 € mais étude sur 2009 et 2010) (2009-4-3)	CCPN	Reporté		REPORT 2010												
				46 000	0	19 150		16 400		0	0	0	1 250		4 039	2 714
				34 422,36	115,47	17 150,06		0,00					10 290,04		3 014,52	2 025,70
TOTAL mesure 4 prévu				46 000	0	19 150	0	16 400	0	0	0	0	1 250	0	4 039	2 714
TOTAL mesure 4 réalisé				34 422,36	115,47	17 150,06	0,00	16 400	0,00				10 290,04	3 014,52	2 025,70	1 826,57
TOTAL GENERAL : Fonctionnement, Culture, Tourisme, eau, environnement																
TOTAL GENERAL prévu				602 828	2 000	42 268	0	16 400	0	0	0	155 467	25 750	32 267	136 233	96 925
TOTAL GENERAL réalisé				534 296,27	2 563,47	35 601,81	0,00	142 579,48	0,00	142 579,48	142 579,48	84 790,04	34 287,20	113 826,30	87 357,72	82 772,11
				-66 531,73												

MODIFICATION BILAN FINANCIER PROGRAMMATION INTER TERRITOIRES 2006

	MO	LATALE	LASSNY	Coût	Recettes	LEADER	FEDER	AESN	Ebl DRAC	FNADT	FRAPP	Coms R*	CG	CCPN	CC2V	CCPS
TOTAL GENERAL 2007-2010																
2007-2010 Fonctionnement 2007-2010	CCPN	Réalisé		362 000		18 100						240			4756,68	3377,46
				33 859,22		18 100						240			4756,68	3377,46

-66 531,73

Au moment du solde de la subvention LEADER, l'autorité de contrôle a exclu des dépenses (salaires du personnel d'entretien, frais de location et de fonctionnement du matériel, frais de manutention, de plus l'autorité de contrôle LEADER a avalisé demandé d'appliquer une dégressivité sur le fonctionnement des postes. Or cette dégressivité n'a pas été programmée. En 2006, il n'était pas possible de contrôler cette exigence.



Communauté de Communes
des Deux Vallées
du moréchal Juin
60 150 THOUROTTE

TÉL : 03 44 96 31 00

FAX : 03 44 96 31 01

Communauté de Communes
Du Pays Noyonnais
Parc d'activités Noyon-Passel
60 400 PASSEL

TÉL : 03 44 09 60 40

FAX : 03 44 09 60 41

Communauté de Communes
du Pays des Sources
12 place Saint Crépin
60 310 LASSIGNY

TÉL : 03 44 43 09 57

FAX : 03 44 43 05 48

- ACHIEUX-PORTES
- PAUBY
- AULOUX-FONTAINES
- BETOUY
- BÉRYMONT
- THE GOLF LA GRASSE
- CHARNES
- CANDOR
- CHANGÉ-BOUCOURT
- CARNY-S-MAL
- COCHY-S-POIS
- COUDRY
- GRAPEAUVES-LL
- CUY
- CUVILLY
- DIVES
- ECUVILLY
- COURT-S-MARGUERITE
- EWICOURT
- FRESNÈRES
- GHAUMONT
- JOURMAY-S-ANNOISE
- GURY
- HAMMILLERS
- LAPERLUECH
- LAGNY
- THOUILLE-S-BESSONS
- LASSIGNY
- LATAULE
- L'AMBY-S-MATZ
- MARQUEUSE
- MARTEL-S-NOTTE
- MONTAIGNE-S-CEBSES
- MONTCHY-S-M-FRES
- MONTMÉR
- NOUVEY
- ORNI
- OSMELLES-SOPEL
- PIESSERES
- SESSONS-S-MATZ
- RECUF-BORG
- ROYE
- JUPES
- WARRIGNY
- LEONS-S-COURON

PAYS DE SOURCES ET VALLÉES

Avenant de réalisation aux conventions de cofinancement des actions du programme 2006 et 2009

Janvier 2012

SOURCES ET VALLÉES



Au cœur de la Picardie

AVY **Entre**

AVINCOURT	D'une part	La Communauté de Communes du Pays des Sources (CCPS), représentée par son Président, Monsieur René MAHET, par délibération en date du (bureau),
AITREUILLECHES BAWY TABREUILLEFONCAGES BEILOU BERYON GUILSNE-LA-GRASSE BRASNES CANGRE GAMBELANDCOURT GANDY-SAMAZ CONDEY-S-FOIS COCOURT CHAPPAUVESNE COY GAWLY DUES ECORVILLY COURTES-MARGUERITE ENVECOURT FRESCHES GIRAULTON GOURBAY-S-CAIRE GURY HANVALLERS LAMBRIENE LAGNY NEUMILLE-S-REBONS LASSIGNY LAURE MARGNY-S-VALE MAINBERGUSE MAREUILLE-VALLEE MARNY-S-CHESSES MICHYBAYELES MORTIMER OUVY-S-MAISON OZOUXES OUVIERS-SCHEL PESSIERS-BOFF PESSONS-SAMAZ RUCHE-BOIS ROYÉ-SAMAZ TRILSCOURT VIGNEMONT VILERS-S-CHESSES		
	d'autre part	La Communauté de Communes du Pays Noyonnais (CCPN), représentée par son Président, Monsieur Patrick DEGUISE, par délibération en date du (conseil communautaire),
	et	La Communauté de Communes des Deux Vallées (CC2V), représentée par son Président, Monsieur Patrice CARVALHO, par délibération en date du (conseil communautaire).
	Vu	Les conventions Pays de cofinancement des actions du programme 2006 et 2009
	Considérant	La nécessité de modifier les modalités de cofinancement de certaines actions du programme Pays 2006 et 2009 sur la base des dépenses et recettes réelles et/ou réalisées affectées à chaque action.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1	OBJET
	Le présent avenant a pour objet de modifier la participation financière des 3 Communautés de Communes : CCPN, CC2V et CCPS pour certaines des actions Inter-territoires programmées en 2006 et 2009
	Le présent avenant est établi sur la base de bilans financiers finaux.
Article 2	MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CONVENTIONS 2006 ET 2009
	Les actions indiquées ci-après font l'objet d'une modification du budget global ou du budget de participation des autres communautés de communes

	Actions dont le montant et/ou la participation des communautés de communes est modifié	MO	Coût	LEADER	FRAPP	CG	CCPN	CC2V	CCPS
AMY	Fonctionnement 2007 - 1 an (2006-4-01)	CCPN	36200	18100	7240		4756,68	3377,46	2725,86
AMY AMBECOURT ANTHEUIL-LE-BOIS BAUSY CAMPREUX-LE-BOIS			Réalisé	33 851,22	10 665,92	6 671,40		7 233,09	5 135,82
BELOY BEHAYON	Equipe Pays : Assistante culture et Pays (2009-1-4)	CCPN	25 410				11 155	7 496	6 759
CULOGNE-LA-GRANDE			Réalisé	26 352,63				11 568,80	7 774,03
BRASSINES CANDOR CANNICOURT	Brochure groupes, guide pratique 2009 et salon randonnée (2009-2-1)	OT	14668		5 867	5 267	1 551	1 042	940
CANCY-MAIZ COMBLES-LEZ-TOURNAI			Réalisé	14 668,00		5 867,00	5 267,20	1 551,34	1 042,47
CORON CHAPPAUMES	Expertise des carrières Machémont (2009-2-2)	CC2V	8 000		6 400		702	472	426
COY COVILLY DIVES			Réalisé	8 132,80		6 400,00		760,70	511,18

Article 3 AUTRES DISPOSITIONS

Les autres dispositions des conventions 2006 et 2009 demeurent inchangées

Fait en 4 exemplaires originaux, à Noyon, le

Patrick DÉGUISE	Patrice CARVALHO	René MAHET
Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais	Président de la Communauté de Communes des Deux Vallées	Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le quinze février à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Yolande ROQUENCOURT.

Etaient absents excusés : Patrick PEYR, Philippe CARPENTIER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Pierre VRANCKEN, Claude MOREL

Etaient absents : Christophe DEFRANCE, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 7 février 2012

Date d'affichage : 7 février 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

CESSION DU VEHICULE TECHNIQUE

En raison des importantes réparations à faire, il a été décidé de remplacer le véhicule Citroën Berlingo du service technique immatriculé 8024 YM 60.

Le service a été doté d'un véhicule similaire fin janvier 2012.

Il convient donc de revendre le véhicule Berlingo.

Le garage « Auto tchio prix » d'Attichy, où a été acheté le nouveau véhicule, a proposé de le reprendre pour 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** la vente du véhicule Citroën Berlingo immatriculé 8024 YM 60 pour la somme de 1000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/02/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Président


René MAHET



Le Président,


René MAHET

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12, place Saint-Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org - Courriel : contact@cc-pays-sources.org



Le loyer pour l'ensemble du château comprenant la nouvelle partie (ancien appartement) et la totalité de la cave (dès que celle-ci sera disponible) est fixé à 15 000 € annuel (à réviser chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers).


Une nouvelle convention précise les modalités de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, par 12 voix pour et une abstention à la majorité des membres présents:

- **VALIDE** la convention de mise à disposition de locaux entre la commune de Lassigny et la Communauté de Communes du Pays des Sources, jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/09/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,*

Le Président

René MAHET




René MAHET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Entre la commune de Lassigny représentée par Monsieur Thierry FRAU, Maire

Et la Communauté de Communes du Pays des Sources représentée par Monsieur René Mahet, Président de la Communauté de Communes

Il est convenu ce qui suit :

1) DESIGNATION

La commune de LASSIGNY, propriétaire du bâtiment sis 12 place Saint Crépin (dénommé le château), met à disposition de la Communauté de Communes du Pays des Sources des locaux comprenant (cf plans joints en annexe) :

7 pièces en rez-de-chaussée d'une surface utile (usage de bureaux) de 140 m² et annexe (cuisine, WC, couloirs, escaliers...) de 50m² :

- 4 à usage de bureau
- 1 à usage de réunion
- 1 pièce à usage de hall d'accueil et pièce de rangement
- 1 pièce à usage « rangement-toilettes

11 pièces au 1^{er} étage d'une surface utile (usage de bureaux) de 120 m² et annexe (cuisine, WC, couloirs, escaliers, palier...) de 63 m² :

- 7 pièces à usage de bureau
- 2 pièces à usage « rangement-toilettes »
- 2 pièces à usage « cuisine »

2 pièces au 2^{ème} étage d'une surface utile (usage de bureaux) de 40 m² et annexe (archives) de 62 m² :

- 1 pièce à usage de bureau
- 1 pièce (partie du grenier) à usage d'archives

5 pièces dans la cave :

- 2 pièces à usage de local technique
- 1 pièce à usage de chaufferie
- 2 pièces (occupées par des associations à la signature de la convention mais à disposition du preneur dès qu'elles pourront être libérées)

La superficie totale hors cave s'élève à 300 m² de bureaux + 175 m² d'annexes (cuisines, WC, couloirs, escaliers, palier, archives...).

2) DESTINATION DES LIEUX MIS A DISPOSITION

Les locaux mis à disposition devront servir exclusivement à l'activité normale du preneur (services de la communauté de communes et accueil du public).

3) REPARTITION DES CHARGES ET GESTION DES BIENS

La Communauté de Communes assumera les charges afférentes aux fournitures d'énergie (gaz, électricité) de chauffage et d'eau, aux assurances en tant qu'occupant, à l'entretien pour le maintien du bon fonctionnement du bien. Elle entretiendra les espaces verts (pelouses et parterres de fleurs) du site.



La commune assumera les charges afférentes à l'obligation du propriétaire (entretien et réparations afin d'assurer le maintien de l'affectation du bien compatible avec les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur). Elle s'occupera de l'entretien des arbres.

4) CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

La Communauté de Communes versera à la commune de Lassigny une participation de **QUINZE MILLE EUROS** par an (15 000 euros par an) payable une fois par an après émission d'un titre de recettes par la commune.

Ce montant sera révisé chaque année en fonction de l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), l'indice de référence de base étant celui du 1^{er} trimestre 2012.

5) DUREE

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 3 ans qui commence à courir à compter du 1^{er} janvier 2012, renouvelable par périodes égales, par tacite reconduction, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant l'expiration de chaque échéance.

Fait à Lassigny

Le

**Pour la Mairie de Lassigny,
Le Maire,**

**Pour la Communauté de Communes
du Pays des Sources,
Le Président**

Thierry FRAU

René MAHET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze; le quinze février à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN, Yolande ROQUENCOURT.

Etaient absents excusés : Patrick PEYR, Philippe CARPENTIER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Pierre VRANCKEN, Claude MOREL

Etaient absents :, Christophe DEFRANCE, Evelyne BUFFENOIR.

Date de convocation : 7 février 2012

Date d'affichage : 7 février 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CELLULE EAU 2012

La Communauté de Communes du Pays des Sources a rencontré l'Agence de l'Eau Seine-Normandie le 21 décembre 2011 afin de présenter le bilan du Contrat Territorial 2005-2010. A cette occasion, il a été proposé de mettre en place un nouveau contrat de partenariat pour 2013-2018.

L'ambition de ce nouveau projet se décline ainsi :

- un nouveau territoire basé sur les unités hydrographiques : bassins versants du Matz et de la Divette (bassin de l'Aronde en co-animation avec le SMOA, bassin de l'Avre avec Artois Picardie). Pour ce faire, il conviendra préalablement de rencontrer les Communautés de Communes du Pays Noyonnais et des Deux Vallées.

- de nouveaux partenaires : maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Général de l'Oise, Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie, Entente Oise-Aisne, chambres consulaires, ... (liste non exhaustive),

- l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires multi-thématiques concerté avec l'ensemble des acteurs du territoire : milieux aquatiques, collectivités, agriculture, industrie, artisanat,

- le financement de l'animation dédiée à la mise en place de ce projet pour une durée d'un an.

Le calendrier des points forts de ce projet est le suivant :

→ printemps 2012, lancement d'un appel à projet ;

→ été à automne 2012, rencontre des potentiels partenaires et signataires du contrat ;

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES
BP 12, place Saint-Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48

Internet : www.cc-pays-sources.org - Courriel : contact@cc-pays-sources.org


→ hiver 2012, rédaction du contrat,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:


- **VALIDE** le principe de mettre en place un nouveau contrat de partenariat pour 2013-2018 avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de le préparer en 2012 selon le calendrier prévu
- **DEMANDE** une subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le fonctionnement de la cellule d'animation 2012 ainsi qu'une dérogation pour la période novembre-décembre 2011
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/02/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

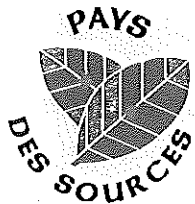
*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,*

Le Président

René MAHET



Le Président,

René MAHET

AMY
AVRICOOURT
AUBERUE-POISSIES
BAURY
CHAUMONT-BOIS
BULLOY
BERMONT
CHOCQUET-LA-GRASSE
CHASSINES
CANDOR
CANTOUILLE
CARRY-SUR-MAIZ
CONDEUIL-BOIS
COUDRY
CHAPELAIN-VESLE
CUY
COVILLY
DIVES
EQUIVILLY
COUCHE-SUR-MANDEUIL
EVRECOURT
FRESNÈRES
GRANDMONT
GOURJAYS-LA-GRASSE
GURY
HAEMILLERS
LABERGHIE
LAGNY
DEUILLE-SUR-BESSONS
LASSIGNY
LATAULE
MARNY-SUR-MAIZ
MANDEUIL
MAREUIL-MOTTE
MARNY-SUR-CEPRES
MENDREUIL-BOIS
MONTAIGRY
BURY-SUR-ARCOUC
OUDRY
OUILLY-SUR-SCHER
PLESSIER-SUR-BOYE
BESSONS-SUR-MAIZ
BOQUELLE
BOYE-SUR-MAIZ
BESCOURT
VIERMONT
ALLÈS-SUR-COUDRY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 15 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le quinze février à 18 H 15 s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Bureau Communautaire, légalement convoqué.

Etaient présents : René MAHET, Alain DE PAERMENTIER, Jean-Claude HOURRIEZ, Yves LEMAIRE, Denis MALLET, Jean-Luc HIBON, Jean BOULANGER, Guy SAVREUX, René MINNE, Jean-Michel MAUPPIN, Christian CARON, Thierry FRAU, Marie-Françoise MOERMAN.

Etaient absents excusés : Patrick PEYR, Philippe CARPENTIER, Joseph SANGUINETTE, Jean-Pierre VRANCKEN, Claude MOREL

Etaient absents : Yolande ROQUENCOURT, Christophe DEFRANCE, Evelyne BUFFENOIR,

Date de convocation : 7 février 2012

Date d'affichage : 7 février 2012

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 13

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC OISE EST INITIATIVE

Chaque année, une convention définit les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la Communauté de Communes du Pays des Sources et la plate-forme d'initiative locale Oise Est Initiative.

La plate-forme d'initiative locale a pour mission l'appui aux créateurs par :

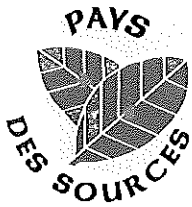
- un accompagnement technique en amont et tout au long de la démarche de création ou de reprise,
- l'octroi d'une aide financière, sous la forme d'une avance remboursable sans garantie, ni intérêt, selon les conditions fixées par le Comité d'Agrément de l'association,
- un suivi et un parrainage après le démarrage de l'activité.

Au niveau de la Communauté de Communes, l'activité « Oise Est Initiative » peut se résumer de la manière suivante :

- en 2011, 8 créateurs ont bénéficié d'un prêt d'honneur
- au cours de l'année 2011, 38 porteurs de projet ont pris contact avec la Communauté de Communes dans le cadre d'une création, d'une reprise ou du développement d'une petite entreprise.

Communauté de Communes du PAYS DES SOURCES

BP 12, place Saint-Crépin, 60310 Lassigny - Tél. : 03 44 43 09 57 - Fax : 03 44 43 05 48
Internet : www.cc-pays-sources.org - Courriel : contact@cc-pays-sources.org



Afin de continuer ce travail, il est nécessaire de renouveler la convention passée avec la Plate-Forme d'Initiative Locale Oise Est Initiative.

La participation financière de la Communauté de Communes comprend trois volets déclinés comme suit :

- participation au cofinancement du budget de fonctionnement de Oise Est Initiative pour un montant de 9 254,52 € soit 0,44 € par habitant,
- participation au fonds de prêts destiné à l'attribution des prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises pour un montant de 6 592 € soit 824 € x 8 projets financés en 2011,
- contribution au titre de la promotion territoriale de l'action de Oise-Est Initiative pour un montant de 1 000€.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité:

- **VALIDE** et autorise le Président à signer la convention de partenariat, jointe en annexe, avec Oise-Est-Initiative pour l'exercice 2012 sur les bases financières précédemment présentées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/02/2012 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,*

Le Président


René MAHET




René MAHET



Oise-Est Initiative
Plateforme France Initiative

**CONVENTION DE PARTENARIAT
ANNEE 2012**

AWY
AVINCOURT
ARHEUL-LEZ-POURES
BAMBY
BAULFEMES-CHANGES
BELLOY
BERMONT
BOLOGNE-LE-GRASSIN
BRASSIN
CANDON
CANDON-ROUBRI
CANDY-LE-MATZ
CENDRE-VALEES
COUDUN
CRAFFAUMONT
CUIY
CUGLEY
DIVES
LOUGLEY
COURT-SUR-MARQUETTE
EVAUCOURT
EPISSIERES
GRADUON
GOURNAY-SUR-ARDENE
GRAY
HARVALERS
LABRIERE
LACY
NEUVILLE-SUR-BESSONS
LASSIGNY
LAMBIE
LAMBIGNY-LE-MATZ
MARQUEUSE
MAREUIL-SUR-MOITE
MAREUIL-LEZ-EPESNES
MONTMAYRAN-LES
MORTIER
MUREUX-SUR-ARDENE
OISELLES
OISELLES-SCHEL
OISELLES-ROYE
OISSONS-LE-MATZ
ROUBIEN
ROYE-LE-MATZ
THESOUIN
VIERVILLE
ALERS-LE-COUDUN

ENTRE

L'association Oise-Est Initiative Plateforme France Initiative, dont le siège est situé au 2 rue de Niépce, Les Tertiales – Bâtiment B, à Compiègne, représentée par son Président, Monsieur Laurent NUNS, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 7 juin 1999,

ET

La Communauté de Communes du Pays des Sources, représentée par son Président, Monsieur René MAHET, agissant en vertu d'une délibération du.....2012, et dénommée "Structure de Développement Local" dans la présente convention,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

L'association Oise-Est Initiative, a pour objet de favoriser, de soutenir, et d'accompagner, notamment par une aide financière, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise, adhérents à l'association.

L'appui aux créateurs consiste en :

- un accompagnement technique en amont et tout au long de la démarche de création ou de reprise,
- l'octroi d'une aide financière, sous la forme d'une avance remboursable sans garantie, ni intérêt, selon les conditions fixées par le Comité d'Agrément de l'association,
- un suivi et un parrainage après le démarrage de l'activité.

Article 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre du partenariat entre l'association Oise-Est Initiative et la structure de développement local :

- l'accueil et l'accompagnement en amont du projet de création d'entreprise,
- la présentation du projet au Comité Territorial et au Comité d'Agrément de la Plateforme France Initiative,
- le suivi après le démarrage de l'activité des entreprises aidées par Oise-Est Initiative,
- la contribution financière au fonds d'intervention de prêts d'honneur et la contribution au fonctionnement de Oise-Est Initiative,
- le relais des informations de la Plateforme France Initiative.

Article 2 – OBLIGATIONS DE LA STRUCTURE DE DEVELOPPEMENT LOCAL

En présence d'un chargé de mission développement économique sur le territoire adhérent, la structure de développement local a pour mission d'assurer :

- l'accueil et l'accompagnement technique sur son territoire des porteurs de projets qui l'auront sollicitée, c'est-à-dire :
 - les informer sur le dispositif Oise-Est Initiative,
 - les conseiller et les aider au montage de leur projet,
 - d'assurer le montage du dossier créateur et de le faire valider par l'animateur de la Plateforme France Initiative avant présentation au Comité Territorial,
 - transmettre les informations sur les projets de création d'entreprise à la Plateforme France Initiative par le biais des outils (fiche contact, fiche chrono, dossier de présentation du projet) mis en place par celle-ci et annexés à la présente convention,
 - mettre à jour de tableaux de bord de l'accompagnement des créateurs en vue des bilans d'activité et de la participation de la Plateforme France Initiative Oise-Est Initiative à différents programmes de financement ;
- mobiliser sur son territoire les acteurs économiques pour le parrainage en partenariat avec la Plateforme France Initiative
- la mobilisation d'acteurs locaux pour participer aux Comités Territoriaux et abonder au fonds d'intervention.
- communiquer et informer le territoire sur les services offerts par la Plateforme France Initiative.

La structure de développement local tiendra systématiquement informée l'association Oise-Est Initiative des contacts établis avec les porteurs de projets, et de l'avancement des dossiers en cours par le biais de tableaux de bord mensuels.

(Signature)

Article 3 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS HUMAINS

La structure de développement local s'engage à assurer les missions décrites dans l'article 2 de la présente convention.

Le chargé de mission animateur de la Plateforme France Initiative Oise-Est Initiative assurera le suivi des dossiers et la coordination avec les organismes d'appui à la création d'entreprise.

Article 4 – MODALITES FINANCIERES

Au titre de l'année 2012, le montant de la subvention est calculé de la façon suivante :

1. Contribution au fonctionnement de la plateforme :

↳ **0,44 € x nbre d'habitants**

2. Contribution au Fonds d'Intervention de la plateforme comprenant une part fixe et une part variable :

↳ **824 € x nbre de projets financés en N-1**

Soit :

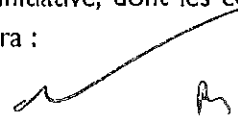
- **une subvention d'un montant de 9 254,52 €uros** (neuf mille deux cent cinquante quatre euros et cinquante deux centimes) – 0,44 € x 21 033 habitants, pour la contribution au fonctionnement lié aux moyens décrits dans l'article 3 ;
- **une subvention d'un montant de 6 592,00 €uros** (six mille cinq cent quatre vingt douze euros) – 824 € x 8 projets financés en 2011), au titre du "Fonds d'intervention" constitué par Oise-Est Initiative pour l'attribution d'avances remboursables aux créateurs d'entreprises.
- **la contribution d'un montant de 1 000,00 €uros** (mille euros) au titre de la promotion territoriale de notre action.

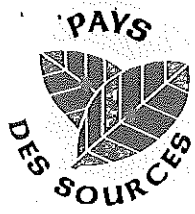
En cas d'absence prolongée (au-delà de 2 mois) du Chargé de Mission Développement Economique, Oise-Est Initiative assurera les missions définies dans l'article 2 pour la structure de développement local. De ce fait, la subvention au fonctionnement de la plate-forme sera majorée de :
(0,12 € x nbre d'habitants) x nbre de mois d'absence du Chargé de Mission.

12

Article 5 – REEDITION DE COMPTES, PRESENTATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

L'association Oise-Est Initiative Plateforme France Initiative, dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, devra :





Oise-Est Initiative
Plateforme France Initiative

- communiquer à la structure de développement local au plus tard à l'Assemblée Générale annuelle l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée.

- d'une manière générale, s'engager à justifier à tout moment sur demande de la structure de développement local de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet.

- s'engager à tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations proposé par le Conseil National de la vie associative.

Article 6 – FINANCEMENT DE NOUVEAUX PROJETS

L'association Oise-Est Initiative Plateforme France Initiative s'engage à informer la structure de développement local avant toute décision de projets nouveaux.

La non-observation de cette disposition pourra être sanctionnée par la structure de développement local, laquelle se réserve le droit de dénoncer la présente convention.

Article 7 – DUREE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2012.

Une nouvelle convention sera établie à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 8 – RESILIATION, MODIFICATION

Si l'une ou l'autre des parties voulait mettre fin à cette convention, elle devrait avertir l'autre partie par lettre recommandée 3 mois avant l'expiration de la convention.

Fait à Compiègne, en deux exemplaires,

Le 2012.

**Le Président de l'Association
Oise-Est Initiative**

Laurent NUNS

**Le Président de la
Communauté de Communes du
Pays des Sources**

René MAHET

